



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 1063-2018

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance extraordinaire tenue le 22 mai 2018, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

REGLEMENT D'EMPRUNT NUMERO 1063-2018 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 220 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE L'AQUEDUC ET DES ÉGOUTS SUR LES RUES DE MONTCALM ET DE STANSTEAD, LA RÉHABILITATION DE LA RÉSERVE D'EAU NUMÉRO 1 DE L'USINE DE FILTRATION ET L'ANALYSE PRÉPARATOIRE POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT.

Tel que requis par la Loi, ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 11 juillet 2018.

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au jeudi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 45 à 12 h.

Bromont, ce 18^e jour de juillet 2018.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques